

Les difficultés de la justice globale face au néolibéralisme

**Entretien philosophique avec Emmanuel Picavet
(Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)**

Conduit par Fodnot Jacinthe (Paris 8 / LLCP-EA 4008)
en prélude du colloque *L'Apport d'Amartya Sen de la justice à la
philosophie politique contemporaine* du 6 au 8 novembre 2024

**Le 25 octobre 2024, de 17h à 19h
Espace Deleuze, Salle des thèses**

Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis
2 rue de la Liberté, 93200 Saint-Denis
(M° Saint-Denis Université)

Les réclamations exprimées et attachées à la justice globale ont connu de nombreux obstacles face aux priorités du néolibéralisme. Dans « The problem of global justice » en 2005, article publié dans la revue *Philosophy and Public Affairs*, Thomas Nagel fait référence à un monde qu'il estime être injuste et pour lequel il existe peu d'institutions et de structures capables de fournir une réponse adéquate sur le plan international et sur le plan global. Cette injustice concerne en particulier les inégalités, la pauvreté et les problèmes de droits humains tels que « les inégalités dans l'économie mondiale », « l'injustice salariale » et « l'inégalité de revenu ». La pauvreté quant à elle soulève un impératif à l'économie mondiale. Ce lien qu'il émet entre la justice globale et les questions économiques renvoie au néolibéralisme qui se manifeste par l'omniprésence de la liberté économique et par le superpouvoir de la concurrence. Quinn Slobodian en a parlé dans *Les globalistes : Une histoire intellectuelle du néolibéralisme* (2022) quand il évoque la priorité « d'un laisser-faire généralisé », celle d'un « capitalisme de libre marché » et la préférence des néolibéraux d'une démocratie où les prérogatives individuelles dans l'économie restent prédominantes. Ces objectifs n'ont d'autres effets que d'engendrer l'interruption des actions favorables à la justice globale et de mettre fin au devenir effectif.